



## FICHE BONNE PRATIQUE ANIMATION DE LA SECURITE AU QUOTIDIEN – 6 juin 2012 TABLES RONDE n°3

# Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au quotidien

### Introduction

Thème de la table : Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au quotidien.

### Animateur et Secrétaire :

Animateur : V. LEGOFF (Lafarge St Pierre La Cour)

Secrétaire : M. STEPHANT (PREZIOSO)

### Participants :

ALTIS LOIRE OCEAN, AXIMA SEITHA  
MAINTENANCE, CADIOU C.E.I, GRANDJOUAN  
VEOLIA, MGCE, SIEMO, VULCA OUEST



### Problématique et Questions

Les acteurs internes

- **La direction et en particulier la direction locale :**

- **Le manager :**

Problématique :

- . il est en sandwich entre la sécurité, la production et le client.
- . Il fait le lien entre les opérateurs, la direction et le SSE

- **L'opérateur :**

Problématique / Difficulté à :

- . Faire remonter les bonnes pratiques.
- . Remonter les faits accidentels.
- . Faire appliquer les règles.
- . Communiquer lorsque l'on ne travail pas tous sur le même site.

- **Le SSE:**

Est une fonction support et a un rôle transversal

### Réponses et bonnes pratiques

- Il est nécessaire que la direction pilote et impulse la démarche. Car nécessité de moyen et de temps pour l'animation de la sécurité. Il faut donner la priorité à cette démarche.
- Il doit avoir des objectifs en termes de sécurité (ceux-ci ne doivent pas leur être imposé, c'est au manager de les prendre)
- Lors du dialogue quotidien, il faut valoriser les équipes.
- Communiquer sur les presque accidents et sur les actions pour ne plus en avoir.
- Tenir à disposition un tableau d'avancement des actions.
- Mettre à disposition un n° VERT pour faciliter les remonter les situations dangereuses.
- Valoriser le travail en équipe si une personne fait une faute, sanction pour l'équipe.
- Valoriser les bonnes pratiques.
- Doit recadrer lorsqu'il y a des dérives du système (cela à tous niveaux)

- **Les sous-traitants:**

- Les suivre et les impliquer dans la même démarche que celle de l'entreprise.
- Les auditer.

Pour que tous se sentent impliqués dans la démarche :

- La direction, le service SSE doivent aller sur le terrain en prenant le poste des opérateurs.
- Communiquer auprès des opérateurs les bonnes pratiques et les actions en cours.
- Chaque opérateur, aidé d'un encadrant réalise un audit terrain.
- Tous doivent être impliqués, la secrétaire est une ressource intéressante.



# FICHE BONNE PRATIQUE

## ANIMATION DE LA SECURITE AU QUOTIDIEN – 6 juin 2012

### TABLES RONDE n°4

# Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au quotidien

### Introduction

Thème de la table : Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au quotidien.

### Animateur et Secrétaire :

Animateur : L. BOURDEAUX (TOTAL)

Secrétaire : P. LEBASTARD (SPIE Ouest-Centre)

### Participants :

ARIS, MECAMAINT, MGCE, DLE OUEST BRETAGNE, GUINTOLI OUEST, MABRIS, OCCAMAT, SECOMAT INGENIERIE INDUSTRIELLE,



### A - Identification/inventaire des différents acteurs

#### 1 - Dans l'Entreprise

- Toute la ligne hiérarchique :
  - la Direction : définition de la Politique SSE
  - les Responsables d'Affaires, Chargés d'Affaires ou Conducteurs de Travaux : faire appliquer la Politique SSE et donner les Moyens aux équipes
  - les Responsables de chantier : respecter et faire respecter les règles et faire remonter les informations du terrain
  - les Intervenants : respecter les règles et remonter les informations du terrain
- Les fonctions opérationnelles « transverses » :
  - le bureau d'Etudes : anticiper les moyens Sécurité dès le chiffrage
  - le bureau de préparation de travaux : prévoir les moyens Sécurité
  - le service Moyens Logistique : mettre à disposition des moyens adaptés, conformes et contrôlés
- Les fonctions « administratives » ou fonctions « support » :
  - l'Animateur (trice) Prévention Sécurité
  - le(s) Préventeurs (trices)
  - le Service RH : la formation, le recrutement
  - le Service Achats
- Les Instances ou Institutions Représentatives du Personnel :
  - le CHSCT (manque parfois de neutralité)
  - les Délégués du Personnel (manquent parfois de neutralité)

#### 2 - A l'extérieur de l'Entreprise

- Pour les Entreprises Intervenantes :
  - les donneurs d'ordre des Entreprises Utilisatrices
  - les autres entreprises intervenantes (co-activité)

- Pour les Entreprises Utilisatrices :
  - les Entreprises Intervenantes et leurs sous-traitants
- Les Services de Santé et de Sécurité :
  - la médecine du travail : Evaluation des risques, Surveillance médicale (visites), Conseil, validation des postes aménagés
  - la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) :
  - le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : peut intervenir en entreprise sur les thèmes de la Sécurité Routière, exercice d'évacuation, de désincarcération
  - la Gendarmerie : peut intervenir en entreprise sur les thèmes de la Sécurité Routière, des addictions (alcool, drogue)
  - les médecins spécialistes comme le kinésithérapeute : peut intervenir en entreprise sur le thème Gestes et postures
- Les autres organismes et autres acteurs externes :
  - l'Inspection du Travail
  - l'OPPBTP - organisme paritaire (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) : conseil en matière de prévention et de sécurité au travers de publications, de formations
  - l'ARACT - organisme paritaire (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)
  - le CNPP (Centre national de Prévention et de Protection)
  - les organismes de formation
  - les organismes de Certification
  - les fournisseurs de matériels et d'EPI

## B - Constats – Problématiques

- il semble acquis qu'au sein de l'Entreprise, la Sécurité soit l'affaire de tous. Le vieux schéma qui était « c'est le rôle du QSE » est abandonné
- la part de responsabilité et le rôle précis de chacun ne semblent pas toujours très clairs, même si les « définitions de fonction » ou « fiches de poste » existent
- il n'existe pas partout de Comité ou Groupe de Pilotage Sécurité. Lorsqu'il existe, il est constitué d'un membre de la Direction, d'un « spécialiste » Sécurité et d'opérationnels et semble donc tout à fait représentatif de l'entreprise (ce n'est pas un groupe de spécialistes de la Sécurité qui définissent « dans leur coin » des actions trop éloignées du terrain)
- l'appropriation de son rôle en matière de Sécurité semble se dégrader au niveau de **l'encadrement intermédiaire** (Responsables d'Affaires, Conducteurs de Travaux, Responsables de chantier), pour lequel la Sécurité ne semble pas (plus) être **La Priorité**
- malgré toute la communication faite sur la sécurité, les campagnes de sensibilisation, les formations, les campagnes d'affichage, le rappel régulier des règles, les visites Sécurité de l'encadrement, les Causeries, les minutes sécurité, il y a toujours des accidents dus au non-respect des « fondamentaux » (notamment le défaut de port des EPI)
- une partie significative des accidents semble avoir pour origine/cause un problème de **comportement** : se pose la question de la sanction
- le comportement sécuritaire dépend de l'environnement dans lequel on se trouve : un même individu a un comportement totalement différent en fonction du site sur lequel il intervient
- le décalage qui existe au niveau des Règles et Conditions d'intervention entre plusieurs sites industriels qui semblent « identiques », perturbent les intervenants et rend plus difficile le rôle de l'encadrement à faire appliquer les règles : uniformisation et standardisation des règles ?
- malgré tous les outils mis en place, les remontées de terrain sont insuffisantes comparées au presque accidents, incidents et accidents : le risque de sanction semble inciter au silence.